



Le 25 octobre 2011

Objet : Lettre aux galeries publiques des maritimes

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons au nom de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) et CARFAC Maritimes (Canadian Artists Representation / Front des artistes canadiens) dans un effort concerté d'informer les galeries publiques et les autres lieux de présentation d'arts visuels des taux en vigueur pour la présentation du travail d'artistes visuels professionnel.le.s au Canada.

Depuis 1968, CARCC et CARFAC publient des grilles tarifaires pour les redevances de droits d'auteur pour les divers types d'utilisation des oeuvres en arts visuels et médiatiques.

Pour votre information, vous trouverez ci-joint la grille tarifaire de CARFAC en vigueur pour la présentation du travail des artistes visuels dans divers contextes, d'une galerie publique à d'autres lieux (hôtels, restaurants, bars) dont le mandat ou l'activité principale ne comprend pas l'exposition d'arts visuels. À noter que ces tarifs sont des minimums recommandés pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur et pour les services professionnels des artistes et augmentent de 3 % à chaque année.

Une étude de Hill Stratégies Recherche indique, selon le recensement de 2006, que les artistes visuels en Atlantique gagnent en moyenne 10 286 \$¹, ce qui représente une diminution significative de 33 % comparativement au recensement de 2001. Cette recherche démontre la réalité très précaire dans laquelle se retrouvent les artistes.

En tant qu'associations qui revendiquent des droits pour les artistes et voient à l'amélioration de leur situation socioéconomique, CARFAC et l'AAAPNB insistent sur le principe que les artistes visuels soient rémunérés pour leur travail, au même titre que tous les autres travailleurs et travailleuses canadien.ne.s.

Nous tenons par ailleurs à vous féliciter si vous offrez déjà une rémunération aux artistes que vous exposez et doublement si vos paiements correspondent à ceux recommandés par CARFAC!

Si vous avez des questions ou des commentaires à ce sujet, n'hésitez pas à nous appeler, à l'AAAPNB au (506) 852-3313 ou au info@aaapnb.ca et à CARFAC au (866) 344-6161 ou au carfac@carfac.ca.



Susan Tooke, Présidente / CARFAC Maritimes



Carmen Gibbs, Directrice générale /

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick



Georgette Bourgeois,

Représentante des arts visuels / Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et membre du conseil d'administration de CARFAC Maritimes

¹ HILL STRATÉGIES RECHERCHE, Regards statistiques sur les arts, vol. 7, no 5, mars 2009.



October 25th, 2011

Subject: Letter to galleries in the Maritimes

Dear gallery director,

The Association acadienne des artistes professionnelles du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) and CARFAC Maritimes (Canadian Artists Representation / Front des artistes canadiens) have written this letter in a joint effort to inform public galleries and other non-conventional visual arts venues of the current fees for the exhibition of works by professional visual artists in Canada.

Since 1968, CARCC and CARFAC publish exhibition fee schedules for the use of the copyrights and/or the professional services of visual and media artists.

For your information, we have included the CARFAC fee schedule for the presentation of artists' work in public galleries as well as in other public spaces (companies, hotels, restaurants, bars, etc.) where the mandate or the principal activity does not include the presentation of works of art. These fees are minimum recommendations for the use of works protected by copyright and artists' professional services. Please note that these fees are subject to a 3 % yearly increase.

A study by Hill Strategies based on a 2006 census shows that visual artists in Atlantic Canada had an average income of \$10,286 ¹ from their creative work. This represents a significant decrease of 33 % compared to the 2001 census. This study demonstrates the precarious financial position in which many visual artists live.

As associations that advocate for the rights of artists toward the improvement of their socio-economic wellbeing, CARFAC and the AAAPNB insist on the principle that visual artists be paid for their work, like all other Canadian workers.

We congratulate you if your gallery pays exhibition fees to your featured artists, and doubly so if these payments accord with CARFAC's recommendations!

If you have any questions or comments on this subject, we invite you to contact us at the AAAPNB at (506) 852-3313 / info@aaapnb.ca or at CARFAC at (866) 344-6161 / carfac@carfac.ca.



Susan Tooke, President / CARFAC Maritimes



Carmen Gibbs, Directrice générale /
Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick



Georgette Bourgeois,
Représentante des arts visuels / Association acadienne des artistes
professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick and member of CARFAC Maritimes'
Board of Directors

¹ HILL STRATÉGIES RECHERCHE, *Statistical Insights on the Arts*, vol. 7, no 5, March 2009.